



**Monsieur Mathieu DARNAUD**  
*Sénateur de l'Ardèche*

**Madame Anne VENTALON**  
*Sénatrice de l'Ardèche*

**Monsieur Fabrice BRUN**  
*Député de l'Ardèche*

**Monsieur Olivier VERAN**  
**Ministre**  
**Ministère des Solidarités et de la Santé**  
**14, Avenue Duquesne**  
**75350 PARIS 07 SP**

Privas, le 22 octobre 2020

Nos Réf. : MD/AV/FB/JLG/21/10  
Objet : Etablissement Français du Sang  
Fermeture de la Maison du don d'Annonay

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 14 octobre dernier, Monsieur Jean-Marc Lothéal, Président de l'Amicale des donneurs de sang du bassin d'Annonay, nous alertait sur l'annonce faite de la fermeture de la maison du don d'Annonay. En effet, les instances dirigeantes de l'Etablissement Français du Sang (EFS) ont annoncé une fermeture de ses installations pour le deuxième semestre 2021.

Le courrier que nous vous adressons conjointement aujourd'hui, fait parfaitement et directement écho à une préoccupation sur laquelle le Sénateur Mathieu Darnaud vous avait déjà interrogé dans le cadre d'une question écrite publiée dans le JO Sénat le 4 juillet 2019 (Question écrite n° 11298).

La teneur prémonitoire de son interrogation était la suivante : « Les besoins de la France en la matière (don du sang) se montent à plus de 10 000 dons par jour.

Or, en 2018 l'Etablissement Français du Sang (EFS) a pris une première mesure restrictive : celle de supprimer les centres recevant moins de trente-cinq poches par séance. Au terme de cette décision, de nombreux points de collecte ont été supprimés. Aujourd'hui, l'EFS va plus loin en manifestant son intention d'arrêter la collecte dans les centres recevant moins de cinquante poches par séance.

En éloignant les points de collecte des donneurs, cette décision aura pour conséquence de les démotiver, aggravant ainsi la pénurie déjà existante, alors que les zones rurales concentrent une large proportion de donneurs ».

A l'époque, le Sénateur Mathieu Darnaud souhaitait déjà savoir si votre Gouvernement entendait permettre le maintien de la collecte de sang en milieu rural. La réponse apportée affirmait que votre Ministère s'engageait de façon très volontariste sur la mise en place d'une démarche appelée « Innovadon », cette dernière devant « être déployée afin d'améliorer l'expérience des donneurs en facilitant l'accès au don de sang grâce au recours plus systématique des nouvelles technologies de l'information et de la communication et **en plaçant le donneur au cœur de ses réflexions** ».

**Nous constatons que pour ce qui est de « placer le donneur au cœur des réflexions » le chemin est malheureusement encore long.** Car c'est bien, une fois de plus, une décision unilatérale provenant de l'EFS qui vient bouleverser la vie des donneurs. Nul ne discute la qualité du travail partenarial initié par l'association et de la maison du don d'Annonay, ils œuvrent remarquablement bien ensemble. Mais ce constat positif ne fait qu'augmenter le paradoxe de cette fermeture. Il multiplie les nombreux aspects inquiétants de cette décision qui nous questionnent.

D'une part, **il semble qu'au niveau national les campagnes de collecte de poches peinent à remplir leurs objectifs et que les besoins aient des difficultés à être couverts.** Preuve en est, les campagnes de communication actuelles que l'Etablissement Français du Sang a encore lancé très récemment.

D'autre part, l'antenne d'Annonay de l'Etablissement Français du Sang est le seul établissement de l'EFS sur le sol ardéchois. Même si la collecte peut se faire de façon itinérante dans des salles mises à disposition, les donneurs du bassin annonéen avaient l'habitude de ce lieu de collecte. L'existence d'un lieu fixe, même s'il ne concerne que le nord Ardèche, apporte sans nul doute un confort accru aux donneurs. **On peut donc à juste titre s'interroger sur le taux de défection qui va s'en suivre.**

De plus, sur cet aspect et considérant la crise sanitaire liée à la COVID-19, il nous semble que les conditions de sécurité liées à l'accueil de ce public spécifique pourraient être meilleures dans un établissement dont le personnel est sédentaire et dont la positivité au COVID-19 demeure plus facilement endiguable.

Enfin, et c'est vraisemblablement un point important, si cette fermeture devait se confirmer, une fois encore, ce sont plusieurs professionnels de santé et une structure de service publique qui quitteraient le territoire ardéchois.

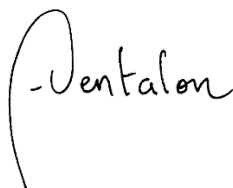
Comme vous le constatez nous sommes nous aussi, à l'instar de Monsieur Lothéal, Président de l'Amicale des donneurs de sang du bassin d'Annonay, **dans l'incompréhension totale d'une décision qui ne doit et ne peut en aucun cas s'appuyer sur une logique comptable.**

Nous sollicitons donc, de votre bienveillante attention, un regard tout particulier sur ce dossier et une médiation afin que l'Etablissement Français du Sang puisse revenir sur cette décision et ce en associant pleinement, bien sûr, l'Amicale des donneurs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération la plus distinguée.



**Mathieu DARNAUD**  
Sénateur



**Anne VENTALON**  
Sénatrice



**Fabrice BRUN**  
Député

COPIE :

- Mme Françoise SOULIMAN, Préfet de l'Ardèche, Préfecture, Rue Pierre FILLIAT - BP 721 - 07007 - PRIVAS cedex.
- M. Jean-Yves GRALL, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé - 241 rue Garibaldi - 69003 - LYON
- Mme Virginie FERRAND, Conseillère Régionale, Hôtel de Région - 1 Esplanade François MITTERRAND, CS 20033, 69269 - LYON - cedex 02.
- M. Marc-Antoine QUENETTE, Conseiller Départemental, Hôtel du Département – Quartier de la Chaumette – BP 737 - 07007 – PRIVAS cedex
- M. François TOUJAS, Président de L'Etablissement Français du Sang, Etablissement Français du Sang - 20 Avenue du Stade de France - 93218 LAPLAINE ST DENIS cedex.
- Mme Dominique LEGRAND - Directrice EFS AUVERGNE RHONE ALPES - 111, Rue Elisée Reclus - 69153 DECINES - CHARPIEU cedex.

- M. Jean-Marc LOTHEAL, Président de l'Amicale des donneurs de sang du bassin d'Annonay - Rue Saint Prix Barou – 07700 – ANNONAY.